



Règlement de l'Ecole d'équitation

Abonnements et pensions

Les abonnements et pensions sont à payer au début de chaque mois. Les cours privés, cours hors abonnement, coaching concours et promenades sont à payer au comptant en fin de session.

Absences

En cas d'absence, prière d'avertir le moniteur au 079 179 51 32. Un cours non décommandé sera facturé et non remplacé.

Les cours décommandés doivent être rattrapés, si possible, dans la semaine ou la semaine suivante en fonction des disponibilités.

Horaires

Les élèves sont priés, dans la mesure du possible, d'arriver 10 à 15 minutes avant le début des cours afin de préparer leur cheval dans de bonnes conditions.

Sécurité

L'équitation est un sport à risque et les chutes font partie intégrante de l'apprentissage. Sa pratique se fait sous la propre et entière responsabilité du cavalier, respectivement de son représentant légal. Il est impératif que chaque élève (resp. représentant légal) soit couvert par une assurance responsabilité civile (RC).

Le port d'un casque (bombe) et de bottes (ou bottines/chaps) est obligatoire. Le port du gilet de sécurité est conseillé. L'Ecole d'équitation décline toute responsabilité en cas d'accident.

Comportement adéquat dans la zone du manège

Afin d'assurer au maximum la sécurité des cavaliers et des chevaux, il est interdit de courir ou de crier dans la zone du manège (manèges couverts, paddocks, écuries, parking).

Afin de ne pas effrayer les chevaux durant les leçons, il est impératif d'entrer/sortir discrètement du manège, respectivement du paddock.

Le public souhaitant assister aux leçons (parents, etc.) sont priés de rester silencieux et de mettre leur natel sous mode « discret / silence ».

Ordre et propreté

Chacun est responsable de ranger correctement le matériel (selle, bride, brosses, etc.) de son cheval après utilisation.

Chacun est responsable de ramasser les crottins de son cheval.

Les déchets et bouteilles PET sont à déposer dans les poubelles ad hoc.